



# **BULLETIN OFFICIEL**

## **NUMERO 10**

### **DU 06 Octobre 2023**

#### **COMITE DE DIRECTION**

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

### **Réunion du Lundi 02 Octobre 2023**

**Présents** : MM. BENOIT – BERTHELOT– BERANGER – MAKHECHOUCHE– ARNAUD –RANC – MANIERE – ALLIO MME GARCIA

**En visio** : MM. GUIGUE – SAHBI – RIPPERT – BERANGIER – BEN AISSA MME DOSSARD

**Excusés** : MM. IASIO – BEN ALI – MME CANOVAS

#### **Communiqué :**

Suite aux attaques mensongères et anonymes qui salissent l'ensemble du District Grand Vacluse et ses clubs, le comité directeur tient à apporter son soutien aux commissions mises en cause.

Comme nous l'avons mentionné, nous ne polémiquerons pas et ne dévierons pas de nos engagements, à savoir aider les clubs et rester proches d'eux. De nombreuses tâches nous attendent et nous restons concentrés sur les objectifs que nous nous sommes fixés.

Nous savions qu'un mandat d'une seule année pourrait amener les ambitieux impatients et les mauvais perdants à rentrer en campagne bien trop tôt.

Mais leurs manœuvres ne nous perturberont pas, nous y étions préparés.

Les 2 commissions mises en cause (discipline et arbitres) ont été renouvelées presque entièrement et cela dans le strict respect des Statuts et des Règlements. Les bénévoles qui les composent s'impliquent au quotidien pour servir les clubs et aussi mettre fin à certaines pratiques que nous voulions éradiquer.



Nous avons une entière confiance en ces hommes et femmes, qui ne comprennent pas ces attaques et n'ont pas pour autant l'intention de changer leur fonctionnement par rapport à ces tentatives d'intimidations.

Les Présidentes et Présidents de clubs, les bénévoles qui œuvrent dans les clubs et dans les commissions du District, ainsi que nos salariés, méritent toute notre considération. Nous n'entreprendrons pas des polémiques qui ne peuvent amuser que leurs "anonymes" instigateurs.

Nous restons bien entendu à la disposition des clubs pour toute question, vous pouvez compter sur la détermination de l'ensemble du comité directeur pour mener à bien les tâches pour lesquelles vous nous avez élus.

## PAC :

Mme Marie JUDIAS est intervenue pour 12 dossiers PAC, Emploi, financiers, formation, règlements, informatique, assurances, vie associative.

Les clubs ayant fait la demande sont : SC LUBERON, DENTELLES, MONTFAVET, JS APT, CAUMONT, LES ANGLES, ST ETIENNE DU GRES, US PLANAISE, SARRIANS COM, LE THOR, NYONS ET CAMARET

## Carton vert :

Le dispositif Carton Vert est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements.

### **Quelles attitudes valoriser ?**

Toutes les attitudes spontanées positives en lien avec les valeurs de la FFF :

Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance et Solidarité

Joueuse ou joueur ayant réalisé un beau geste, style "fairplay" lors de la rencontre.

Le carton vert est attribué par l'arbitre à la fin de la rencontre.

- Tous ces élus seront récompensés (dotation) lors d'une réception au District
- Celle ou celui ayant été à plusieurs reprises nominés dans l'année, pourraient-être récompensés (dotation +) à l'assemblée de fin de saison

Le Comité de Direction valide le carton vert pour les U14 D1 et U15F.

## Label :

Remise de label au club de BARBENTANE O., le Mercredi 04 Octobre.

## Standard téléphonique :

Le standard téléphonique du District ouvrira à 10h30 le lundi.

## Assemblée Fédérale :

L'assemblée Fédérale aura lieu le 16 Décembre 2023.

## Partenariat :

Le District renouvelle son partenariat avec Cristaline pour la saison 2023/2024



## Assemblée Générale District :

L'assemblée Générale d'hiver aura lieu le 25 Novembre 2023 et sera organisée en collaboration avec le club de CALAVON.

L'assemblée Générale d'été électorale aura lieu le Samedi 29 Juin 2024 à GIGONDAS organisée en collaboration avec le club des DENTELLES.

## Ententes :

Le Comité de Direction est saisi de demandes d'ententes entre les clubs suivants :

### U17 :

NOVES O. / CHATEAURENARD FA : Cette entente évoluera sous le nom de ENT. NOVES / CHATEAU

VENTOUX SUD / CAROMB SC : Cette entente évoluera sous le nom de ENT.VENTOUX SUD CARO

**Le Comité de Direction valide ces ententes**

## Commissions :

Le Comité de Direction valide les membres mentionnés dans l'annexe 4

## Demande de dérogation :

La commission féminine, sollicite une dérogation afin que 3 licenciées U16F et U17F puissent évoluer conjointement en SENIORS à 8 alors que la limite est de 1 sur la feuille de match par catégories.

Le Comité de Direction réunit en séance hebdomadaire ne peut aller à l'encontre du développement féminin dans ce cas de figure seulement.

Considérant en tout état de cause qu'il résulte de la jurisprudence administrative mais également du simple bon sens, que les Fédérations Sportives comme leurs organes déconcentrés que constituent les Ligues Régionales et les Districts, ont l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'ils ont-eux-mêmes édictées.

Cette autorisation peut être accordée par le Comité de Direction afin d'éviter que ces jeunes licenciées arrêtent le Football puisque le club ne peut pas leur proposer de pratique dans leur catégorie d'âge et ne veulent pas quitter leur club d'appartenance.

**Par conséquent, le Comité de Direction accepte cette demande et autorise les clubs engagés dans le championnat SENIOR à 8 F d'inscrire 3 joueuses U16F et U17F sur la feuille de matchs sous réserve que les licenciées effectuent bien leur dossier médical de surclassement.**

**Christophe BENOIT**  
Président

**Alain BERTHELOT**  
Secrétaire